



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gendarmes

Question écrite n° 5474

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les critères physiques requis pour pouvoir embrasser une carrière dans la gendarmerie. Ainsi, la taille minimum exigée est de 1,60 mètre pour les femmes et de 1,70 mètre pour les hommes. Si de tels critères apparaissent justifiés au vu des missions remplies par les gendarmes, il existe des activités spécifiques, comme la psychologie criminelle, pour lesquelles la taille ne semble pas un élément déterminant. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il existe, en fonction de certaines spécialités, des possibilités de dérogations à la taille minimum exigée dans la gendarmerie. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Seul l'accès aux emplois de sous-officier de gendarmerie ou de gendarme adjoint volontaire est subordonné à une condition de taille, les officiers n'étant pas soumis à une telle exigence. La taille minimale prescrite pour ces emplois est de 1,70 mètre pour les hommes et de 1,60 mètre pour les femmes, sauf pour le personnel exerçant des missions de soutien, pour lequel la taille minimale requise est de 1,54 mètre pour les hommes et 1,50 pour les femmes, et pour celui de la garde républicaine qui doit répondre à un critère de taille plus strict. Afin de garantir une stricte égalité entre les candidats devant la sélection, aucune dérogation aux règles applicables en matière de taille minimum n'est possible. Les modalités d'accès aux emplois relevant des spécialités ne dérogent pas aux conditions générales de recrutement dans la gendarmerie, ces emplois étant attribués à des militaires déjà recrutés dans cette arme. Il en est ainsi de la spécialité de psychologie criminelle évoquée par l'honorable parlementaire, dans laquelle sont nommés soit des officiers, non soumis à un critère de taille, soit des sous-officiers expérimentés ayant satisfait aux conditions de recrutement dans la gendarmerie.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5474

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3829

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1595